



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 060-216004580-20260205-DEL2026_005-DE



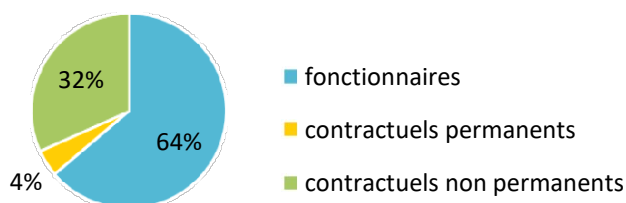
COMMUNE DE NOGENT SUR OISE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Oise.

Effectifs

➔ 492 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 314 fonctionnaires
- > 22 contractuels permanents
- > 156 contractuels non permanents



➔ 4 contractuels permanents en CDI

➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

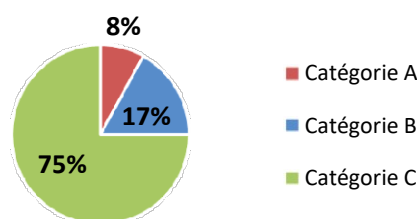
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 94 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

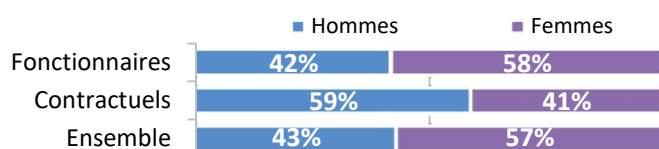
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	9%	27%
Technique	48%	23%	46%
Culturelle	5%	36%	7%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	4%	18%	5%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	13%	14%	13%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

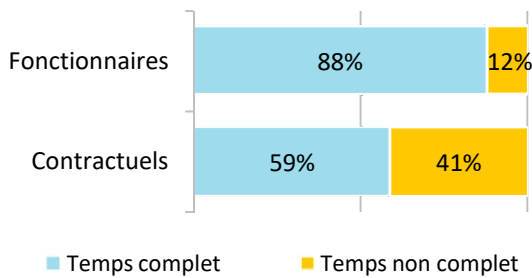


➔ Les principaux cadres d'emplois

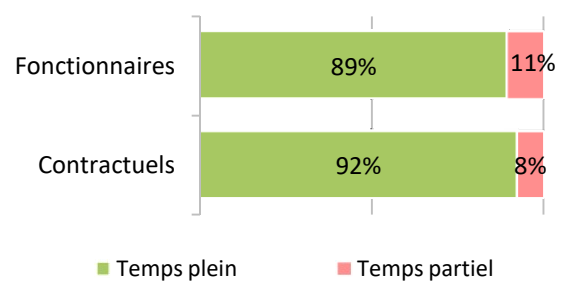
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints d'animation	11%
Rédacteurs	7%
Attachés	4%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	27%	100%
Animation	35%	0%
Technique	13%	20%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

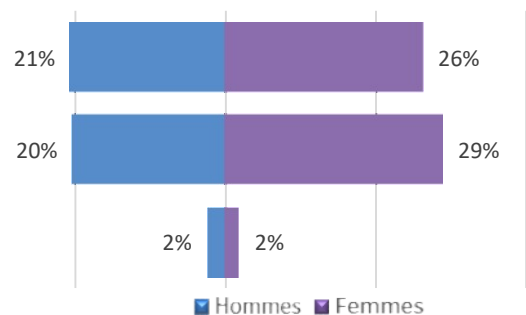
3% des hommes à temps partiel
 16% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,49	de 50 ans et +
Contractuels permanents	45,00	
Ensemble des permanents	48,26	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	37,08	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

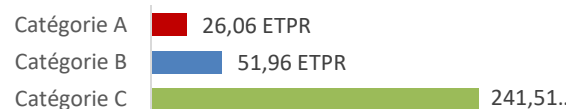
— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 413,13 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 300,46 fonctionnaires
- > 19,07 contractuels permanents
- > 93,60 contractuels non permanents

751 897 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 12 agents en disponibilité
- > 23 agents détachés dans une autre structure
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2024, 14 arrivées d'agents permanents et 21 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
343 agents	336 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-2,2%
Contractuels	→	0,0%
Ensemble	↘	-2,0%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	38%
Mutation	19%
Fin de contrats remplaçants	14%
Décès	10%
Mise en disponibilité	5%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	64%
Arrivées de contractuels	21%
Réintégration et retour	7%
Remplacements (contractuels)	7%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

12 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel n'ayant pas été nommés

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

167 avancements d'échelon et 45 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

7 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

4 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	71%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	29%

Les charges de personnel représentent 67,31 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	28 619 888 €	Charges de personnel*	19 262 795 €	➔	Soit 67,31 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	10 594 109 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	3 813 294 €
Primes et indemnités versées :	1 106 861 €		
IFSE :	1 096 904 €		
CIA :	7 127 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	255 684 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	402 329 €		
Supplément familial de traitement :	135 796 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 711 €	s	38 488 €	s	30 266 €	
Technique	s	56 596 €	44 831 €		29 160 €	23 901 €
Culturelle	s		36 712 €	26 857 €	30 502 €	
Sportive			s			
Médico-sociale	39 717 €	65 577 €	s		28 771 €	
Police			s		39 576 €	
Incendie						
Animation			42 327 €	40 096 €	28 455 €	s
Toutes filières	55 242 €	59 035 €	39 394 €	33 713 €	29 588 €	23 694 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,45 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	10,32%
Contractuels sur emplois permanents	12,05%
Ensemble	10,45%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 10007 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ 6871 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 105 €	75 €	1%	14 389 €			3 605 €			11 919 €		
Catégorie B	6 176 €	40 €	1%	6 631 €			4 653 €			3 590 €		
Catégorie C	1 918 €	17 €	1%	2 672 €	29 €	1%	505 €			s		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 27,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 27,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,57%	6,63%	4,70%	1,20%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,43%	6,63%	7,38%	1,20%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,74%	6,66%	7,67%	1,22%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 35,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 36 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 7,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 98 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

26 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 96 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C*
- ⇒ 86 98 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**

3 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 690 €

Coût par jour de formation : 563 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 988 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

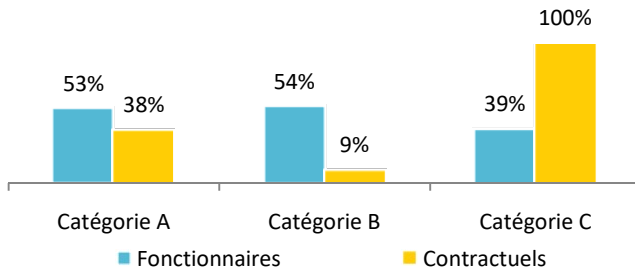
Dernière mise à jour : 2024

Formation

➔ En 2024, 42,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 581 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

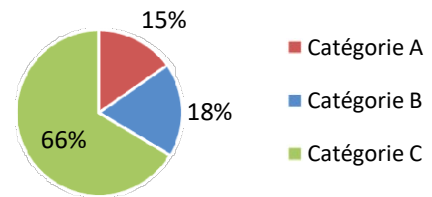


➔ 143 379 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	68 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	22 %

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	80%
Autres organismes	20%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	31 946 €	6 894 €
Montant moyen par bénéficiaire	171 €	68 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

335 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025

Version 1